

### Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: CLODINASTAR®  
Code du produit: 039-01  
UFI Code : DXCU-43VM-T10F-2U23

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	
Web:	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848.  
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

### Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Danger d'aspiration	Catégorie 1	H304 (Asp. Tox. Cat 1)
Lésions oculaires /Irritation oculaires	Catégorie 2	H319 (Eye Irrit. Cat 2)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 2	H411 (Aquatic Chronic Cat 2)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Contient du solvant naphtha aromatique lourd.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P310+P331 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3. Autres dangers**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

**PBT & vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Aucun(e) connu(e).

**Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.1 Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2 Mélanges**

Nom Chimique	N°CAS	N°EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Clodinafop-propargyl	105512-06-9	-	Acute Tox.4; H302 Skin Sens.1; H317 Acute Tox 4 ; H332 STOT RE2; H373 Aquatic acute 1; H400 Aquatic Chronic1; H410	9.4
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	-	Skin Sens.1; H317 Aquatic acute 1; H400 Aquatic Chronic1; H410	2.4
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	-	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	3 – 8
2-methylpropan-1-ol	78-83-1	201-148-0	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 STOT SE3; H336	3 – 8
4-methyl-1,3-dioxolan-2-one	108-32-7	203-572-1	Eye Irrit 2 ; H319	10 – 20

Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) (C9-C16)	64742-94-5	-	Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	40 – 70
---	------------	---	--	---------

Pour le texte intégral relatif aux mentions H phrases, veuillez vous référer à la rubrique 16

## Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

#### En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt de la respiration ou respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison

#### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Nettoyer la bouche à l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, consulter immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

#### Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

Information pour le médecin : Pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons.

## Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction – pour les petits feux : pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction – pour les grands feux : mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentrée ou direct, qui peut disperser ou propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits en combustion dangereux va se dégager (voir section 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir mesures de protection des sections 7 et 8..

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Informez les autorités compétentes conformément à la réglementation locale de toute pollution. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations environnementales locales / nationales (voir section 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8. Se référer aux conditions relatives à l'élimination dans la section 13

**Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Equipement de protection individuel, voir section 8.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés. dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits phytosanitaires autorisés. Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

**Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 Les limites d'exposition:**

Composant	Les limites d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
clodinafop-propargyl	1 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	Fournisseur
cloquintocet-mexyl	10 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	Fournisseur
2-methylpropan-1-ol	50 ppm, 150 mg/m <sup>3</sup>	Valeur Limite Plafond	SUVA
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	8 ppm, 50 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	Fournisseur

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique de prévention:

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

**Mesures de protection et d'hygiène::**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnelle. Pour la sélection d'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareils de protection respiratoire adéquats : respirateur avec demi-masque. La classe de filtre pour l'appareil doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.

**Protection des mains :**

Les gants doivent être certifiés conformes aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie adaptée à la durée d'exposition. Les gants doivent être jetés et remplacés s'il existe des signes de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480min: temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C).

**Protection des yeux :**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance. Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

**Protection de la peau et du corps:**

Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65%/ coton35% avec traitement déperlant (EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065). Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter vêtement de protection imperméable.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Aucune information disponible.

**Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Jaune-orangé
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Donnée non disponible
pH (à 25 °C):	5.0 - 7.0 à 1 % w/v
Point de fusion/	
point de congélation (°C) :	Donnée non disponible
Point d'ébullition (°C):	Donnée non disponible
Point d'éclair :	63-67 °C
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation :	480-490°C
Température de décomposition :	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure :	Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Densité relative:	1.014-1.114
Solubilité dans d'autres solvants:	Donnée non disponible
Coefficient de partage:n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique :	6.02 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Tension superficielle :	32.3 (1%, 20 °C)

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif  
Propriétés comburantes : Non comburant

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

DL <sub>50</sub> orale (rat) :	> 2000 mg/kg (femelle rat)
DL <sub>50</sub> cutanée (rat) :	> 2000 mg/kg (mâle et femelle rat)
CL <sub>50</sub> inhalation (rat) 4 h :	Aucune donnée disponible

Irritation de la peau (lapin) :	Modérément irritant/Non irritant pour la peau
Irritation des yeux (lapin) :	Modérément irritant
Sensibilisation (cochon Guinée) :	Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagénicité sur les cellules germinales :  
Non classé.

Cancérogénicité :  
Non cancérogène. N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité :  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction :  
Ne montre pas d'effets toxiques pour le système reproducteur lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :  
2-méthylpropan-1-ol : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Clodinafop-propargyl : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Toxicité par aspiration :  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

### 12.1. Toxicité

CL <sub>50</sub> <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Oncorhynchus mykiss) (96 h):	4.1 mg/L
CE <sub>50</sub> <i>Daphnia magna</i> (grande daphnée) (48 h):	12 mg/L
CE <sub>50</sub> b Algues vertes ( <i>P. subcapitata</i> ) (72 h):	2.5 mg/L
CE <sub>50</sub> r Algues vertes (72 h):	----

#### Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

##### Nom chimique

Clodinafop-propargyl :	> 104
Cloquintocet-mexyl :	> 100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégradation abiotique (Eau DT50 jours)

##### Nom chimique

Clodinafop-propargyl :	< 2	pH8.16-8.39, 20°C
Cloquintocet-mexyl :	< 1	

#### Terrestre DT50 jours

##### Nom chimique

Clodinafop-propargyl :	1
cloquintocet-mexyl :	0.5 - 2.4

#### Biodégradation :

##### Nom chimique

Clodinafop-propargyl :	N'est pas facilement biodégradable
cloquintocet-mexyl :	Aucune donnée disponible

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole): Devrait être biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole): Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible.

#### Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow

##### Nom chimique

Clodinafop-propargyl :	3.4
Cloquintocet-mexyl :	5.03

**Facteur de bioconcentration (BCF)**
**Nom chimique**

Clodinafop-propargyl :

190 - 210

(whole fish)

Cloquintocet-mexyl :

----

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

clodinafop-propargyl :

Le clodinafop-propargyl montre une faible mobilité dans le sol. (1156 KOC)

cloquintocet-mexyl :

Le cloquintocet-mexyl est immobile dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices Endocriniennes

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit:** Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés :** Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

**14.1. Numéro ONU :**

3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A. (CLODINAFOF-PROPARGYL and SOLVENT NAPHTHA).

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

9

**14.4. Groupe d'emballage :**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Dangereux pour l'environnement. Polluant marin.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

## Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE « SEVESO » : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 1436 – 4511

Rubrique contraignante : 4511

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

#### Texte intégral des phrases de danger mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLODINASTAR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance: 05.05.2017

Date de la version actuelle délivrance: 15/06/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.